

(réf. 090076)

*Nécessaire pour l'entretien SANS CHLORE de l'eau  
1 Oxygène Actif 500 g + 1 Anti-algues 500 ml  
2 en 1 – SANS ODEURS et SANS IRRITATIONS*

Les petites piscines gonflables de faible hauteur d'eau et souvent non équipées d'un système de filtration sont plus exposées à un développement de bactéries responsables d'infections et à la prolifération d'algues vertes : le **KIT D'ENTRETIEN PISCINES GONFLABLES À L'OXYGÈNE ACTIF ECOGENE** est le traitement complet idéal sans chlore pour un meilleur confort de baignade.

**ECOGENE OXYGÈNE ACTIF 500 g** : il est la solution pratique pour désinfecter l'eau efficacement tout en évitant les désagréments du chlore (irritations des yeux et de la peau, mauvaises odeurs...).

**ECOGENE ANTI-ALGUES 500 ml** : Il agit plus particulièrement sur les algues à la fois disgracieuses et dangereuses (parois et fonds glissants).

## Composition

### ECOGENE OXYGÈNE ACTIF 500 g :

Pentapotassium bis (peroxymonosulfate) bis (sulfate) 1000 g/Kg

(n°CAS 70693-62-8 / Numéro CE 274-778-7).

Biocide TP2 - Désinfectant pour les piscines privées.

### ECOGENE ANTI-ALGUES 500 ml :

Chlorure de didécylidiméthylammonium (n°CAS 7173-51-5) : 46 g/Kg.

Biocide TP2 - Algicides préventifs ou curatifs pour les piscines privées

## Propriétés et caractéristiques

### ECOGENE OXYGÈNE ACTIF 500 g :

- aspect du produit : liquide bleu limpide, légèrement moussant.

- pH à 20°C : 6,5 à 8

### ECOGENE ANTI-ALGUES 500 ml :

- aspect du produit : poudre blanche inodore.

- solubilité : rapide dans l'eau

- pH à 0,3% dans l'eau (20°C) : 1 – 3

## Mode d'emploi

### ECOGENE OXYGÈNE ACTIF 500 g : 1 dose = 1 bouchon plein (environ 20 g)

Dissoudre le produit dans 1 litre d'eau tiède pour mieux le répartir à la surface du bassin.

Nettoyer le matériel utilisé à l'eau.

**Démarrage** : 2 doses par m<sup>3</sup> d'eau (environ 40 g). Attendre 1 heure avant de se baigner.

**Entretien** : 1 dose par m<sup>3</sup> d'eau par jour. Attendre 1 heure avant de se baigner.

### ECOGENE ANTI-ALGUES 500 ml : 1 dose = un bouchon (soit environ 15 g)

Diluer les doses indiquées dans 1 litre d'eau pour mieux les répartir à la surface du bassin.

Nettoyer le matériel utilisé à l'eau.

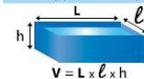
### TRAITEMENT PRÉVENTIF :

**Démarrage de saison** : 3 doses par m<sup>3</sup> d'eau. Laisser tourner la filtration et attendre 1 heure avant de se baigner.

**Entretien** : 1 dose par m<sup>3</sup> d'eau (1 fois tous les 7 jours). Laisser tourner la filtration et attendre 1 heure avant de se baigner.

**ÉLIMINATION DES ALGUES** : 4 doses par m<sup>3</sup> d'eau. Une durée de 24H minimum est nécessaire pour détruire les algues (durée variable selon la concentration en algues). Laisser tourner la filtration et attendre 24H avant de se baigner.

Comment calculer le volume (V) du bassin (m<sup>3</sup>) :



V = Volume du bassin  
L = Longueur du bassin  
l = Largeur du bassin  
h = hauteur d'eau dans le bassin  
D = Diamètre de la piscine

## Conditionnement

Etui contenant 2 flacons polyéthylène 500 ml



## Consignes de sécurité

### ECOGENE OXYGÈNE ACTIF 500 g :



ATTENTION



Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Nocif en cas d'ingestion. Tenir hors de portée des enfants. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou des cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISON au 03 83 32 36 36 ou un médecin. Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie. Le recyclage de l'emballage contenant du produit sera proscrit. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

### ECOGENE ANTI-ALGUES 500 ml :



DANGER

Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée. Tenir hors de portée des enfants. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement le centre antipoison au 03 83 32 36 36 ou un médecin. Éliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie. Le recyclage de l'emballage contenant du produit sera dans ce cas proscrit. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

AB7 INDUSTRIES  
BP9. 31450 Deyme - France  
Tél. 05 62 71 78 88  
[www.ab7-industries.fr](http://www.ab7-industries.fr)